

**CONTROLE PONCTUEL DU DOSAGE DE L'ALCOOLEMIE - CALC 2010**

Lyon, décembre 2009

Cher Confrère,

Vous faites partie des **265 laboratoires** inscrits au contrôle ponctuel du dosage de l'alcoolémie 2010 organisé par PRO.BIO.QUAL. **Le programme débute en mars ; premier traitement statistique le 23 mars 2010.**  
Vous trouverez ci-dessous les indications nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

**LIVRAISON :**

➤ Courant décembre :

**1 coffret de 4 échantillons de contrôle** et **4 flacons de solvant** étiquetés **10A01 à 10A04** fourni par le laboratoire **RANDOX**.Ces **sérums de contrôle** sont **d'origine bovine** et se présentent sous **forme lyophilisée**.**DOCUMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME****Annexe 1 - PLANNING des 2 opérations de contrôle ..... page 2**

Quelques jours avant le traitement, les laboratoires ne nous ayant pas encore envoyé leurs résultats, recevront par e-mail, pour rappel, la date limite de saisie.

**Annexe 2 - ANALYSES A EFFECTUER - Bordereaux de réponse ..... pages 3 & 4**

Les dosages d'alcoolémie sont à réaliser selon le calendrier ; Ensuite il vous faut remplir complètement (codes en particulier) la feuille de résultats prévue pour chaque envoi.

**Pipetez soigneusement 5ml de solvant pour reprendre le sérum de contrôle.****Annexe 3 - EXPLOITATION DES RESULTATS ..... page 5**

- Tableaux « RECAPITULATIF DES RESULTATS ET NOTATIONS »

**Annexe 4 - CODAGE et Limites Acceptables utilisées ..... page 6****Exprimer tous vos résultats uniquement dans les unités préconisées.**

- Tableau « RECAPITULATIF DES CODES »

Il faut utiliser la table de codage du CQ National (CQN) 6ème édition (2000) Bioforma et toutes les mises à jour publiées par l'AFSSAPS à chaque enquête du CQN.

Elle est accessible sur notre site Internet [www.probioqual.com](http://www.probioqual.com) dans l'accès réservé aux adhérents :

**Rubrique : « table de codage BIOFORMA »**

Recherche sur la technique, sur l'appareil ou sur l'étalon

**Document annexe « CONSIGNES D'ORDRE GENERAL », à consulter pour les consignes communes aux EEQ**

En cas de questions ou suggestions, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat, en vous identifiant :

**Tel : 04. 72. 65. 34. 90****Fax : 04. 78. 85. 97. 77****e-mail : [calc@probioqual.com](mailto:calc@probioqual.com)**

En vous remerciant de votre confiance et en espérant que ce contrôle vous apportera toute l'aide que vous en attendez pour le bon fonctionnement de votre laboratoire, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Confrère, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine COHEN - Jean Christophe EYNARD - Monique MANCHON

## PLANNING 2010

### ➤ TRANSMISSION DE VOS REPONSES :

<b>CALC - 2010</b>	<b>Flacons à analyser</b>	<b>Date du traitement statistique</b>
Mars 2010	10A01 / 10A02	<b>23 mars</b>
Octobre 2010	10A03 / 10A04	<b>12 octobre</b>



#### RESPECTEZ LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES REPONSES

- Par **courrier** ou **fax** :

**la veille de la date du traitement**

- Par **Internet** :

**saisie autorisée jusqu'à la veille du traitement 24h00.**



#### SOYEZ VIGILANTS !

Evitez les erreurs grossières (cf. EEQ- Consignes d'ordre général - annexe A)

- de recopie,
- de transformation d'unités,
- de reconstitution
- ou autre...

**NOUS NE FERONS AUCUNE CORRECTION APRES TRAITEMENT.**

Il vous appartient de garder les preuves de votre erreur et de les archiver avec le compte-rendu de ProBioQual.

**ProBioQual**

9 rue Professeur Florence - 69003 LYON

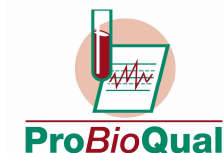
Association régie par la loi du 01/07/1901

Section Contrôle de Qualité

Tél :+33(0)4 72 65 34 90 - Fax :+33(0)4 78 85 97 77

Courriel : calc@probioqual.com

http ://www.probioqual.com

Centre lyonnais pour la **Promotion de la Biologie**  
et du contrôle de **Qualité**

R01/03/10/CALC

**Annexe 2****Contrôle de l'alcoolémie**Mois : **03/2010**Résultats à rendre au plus tard le **22 mars 2010**Pipetez soigneusement 5ml de solvant pour reprendre le sérum de contrôle.Code Laboratoire 

--	--	--	--

<b>Sérum : 10A01</b>
----------------------

<b>Sérum : 10A02</b>
----------------------

	Un.	Tech.	Appareil	RESULTAT TROUVE	RESULTAT TROUVE
<b>Alcool</b> g/L	<b>A</b>			,	,

Indiquer le codage technique/appareil pour les analytes rendus

Remarques :**FAX : +33(0)4 78 85 97 77**

**ProBioQual**

9 rue Professeur Florence - 69003 LYON

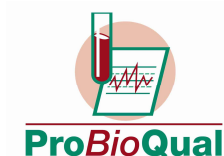
Association régie par la loi du 01/07/1901

Section Contrôle de Qualité

Tél :+33(0)4 72 65 34 90 - Fax :+33(0)4 78 85 97 77

Courriel : calc@probioqual.com

http ://www.probioqual.com

Centre lyonnais pour la **P**romotion de la **B**iologie  
et du contrôle de **Q**ualité

R01/03/10/CALC

**Annexe 2****Contrôle de l'alcoolémie**Mois : **10/2010**Résultats à rendre au plus tard le **11 octobre 2010****Pipetez soigneusement 5ml de solvant pour reprendre le sérum de contrôle.**

Code Laboratoire

--	--	--	--

**Sérum : 10A03****Sérum : 10A04**

Alcool	g/L	Un.	Tech.	Appareil			RESULTAT TROUVE					RESULTAT TROUVE				
		A														

**Indiquer le codage technique/appareil pour les analytes rendus**Remarques :**FAX : +33(0)4 78 85 97 77**

## RECAPITULATIF DES RESULTATS ET NOTATIONS

**A conserver par le laboratoire**

### ALCOOL ETHYLIQUE

Mois Sérum	AVRIL		OCTOBRE	
	10A01	10A02	10A03	10A04
• résultat trouvé				
• valeur cible				
• zone acceptable				
• notation <b>A</b>				
<b>B</b>				
<b>C</b>				

*A = écart à la moyenne en %*

*B = appréciation de l'écart « Toutes Techniques »*

*C = appréciation de l'écart dans « Votre Technique »*

Notation	"Toutes Techniques"				"Votre Technique"			
	01	02	03	04	01	02	03	04
Série 10Axx								
>	.	.	.	.	.	.	.	.
+ 2	.	.	.	.	.	.	.	.
+ 1	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>B+</b>	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>TB</b>	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>B-</b>	.	.	.	.	.	.	.	.
- 1	.	.	.	.	.	.	.	.
- 2	.	.	.	.	.	.	.	.
<	.	.	.	.	.	.	.	.
Vos remarques								

## RECAPITULATIF DES CODES et L.A. utilisées

**A conserver par le laboratoire**

### RECAPITULATIF DES CODES

CODE DU LABORATOIRE

--	--	--	--

(valable uniquement pour PRO.BIO.QUAL.)

CODE	ANALYTE	UNITE		TECHNIQUE	APPAREIL
<b>AY</b>	Alcool Ethylique	g/L	<b>A</b>		

### L.A. utilisées

Limites acceptables utilisées (en %)			
<b>ALCOOL ETHYLIQUE</b>	Taux bas	Taux moyen	Taux élevé
	10 % quel que soit la valeur		